

Licence professionnelle Collaborateur RH - assistant paie et administration du personnel

Rapport Hcéres

▶ To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Collaborateur RH - assistant paie et administration du personnel. 2011, Université de Rennes 1. hceres-02037968

HAL Id: hceres-02037968 https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037968v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE: RENNES

Établissement : Université Rennes 1

Demande n° S3LP120002140

Dénomination nationale : Gestion des ressources humaines

Spécialité: Collaborateur RH - Paie et administration des ressources humaines

Présentation de la spécialité

La licence forme des collaborateurs « Paie et administration des ressources humaines », en apportant des compétences techniques, juridiques et managériales. Les métiers visés à la sortie de formation sont ceux de collaborateurs administration-paie, ressources humaines, comptabilité, droit social/paie, dans les cabinets d'expertise comptable, les petites et moyennes entreprises et les grands groupes.

La formation a lieu à l'Institut Universitaire de Technologie de Rennes, en partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre des experts comptables de Bretagne.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

| | 1 |
|---|---------------|
| Nombre d'inscrits | 33 |
| Taux de réussite | 99 % |
| Pourcentage d'inscrits venant de L2 | 2 % |
| Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation) | 5 % |
| Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels | 49 % |
| Pourcentage de diplômés en emploi : 1 enquête nationale | 100 % |
| 3 enquêtes à 6 mois | de 88 à 100 % |

Bilan de l'évaluation

Appréciation globale :

La licence apporte des compétences rendues nécessaires par la spécialisation de la gestion du personnel, inhérente à la complexification de la réglementation. Son positionnement correspond aux compétences professionnelles et aux métiers visés. Cette formation remplit les critères de performance des licences professionnelles. Elle est attractive avec un nombre de dossiers de candidatures élevé et enregistre un excellent taux de réussite. Les inscriptions d'étudiants provenant de L2 sont cependant marginales. Le partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre des experts comptables et les résultats en termes d'insertion professionnelle attestent tant de l'intérêt qu'elle représente du point de vue de l'offre de formation que de sa cohérence avec les besoins professionnels. Les contrats de professionnalisation représentent près de la moitié des inscrits. S'y ajoutent des inscriptions en formation continue et en validation des acquis et de l'expérience, dans le cadre de la convention avec les experts comptables. La répartition des enseignements et des crédits doit cependant être revue en prenant en compte l'arrêté de 1999 et en rééquilibrant les enseignements entre les unités d'enseignements (UE).



- Points forts :
 - Le positionnement « compétences-métiers ».
 - Un partenariat.
 - L'équipe pédagogique.
 - Le taux de réussite.
 - Le taux d'insertion professionnelle.
- Points faibles :
 - Des inscriptions marginales de L2.
 - La répartition des enseignements entre unités d'enseignements.



• Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement

L'arrêté de novembre 1999 dispose que les unités d'enseignements sont affectées d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. La maquette comporte ici des crédits européens (qui, peut-on penser, font office de coefficient) allant de 2 à 12. Par ailleurs, certaines unités sont constituées de matières sans coefficient, alors que la réglementation précise un même rapport de 1 à 3. Dans cette optique, un rééquilibrage devrait être opéré entre les UE: les UE n°1, n°2 et n°3 comportent trop d'heures (de 100 à 130 heures) comparativement aux UE n°4 et n°5 (23 et 30 heures). Il conviendrait ainsi de redécouper l'ensemble des unités d'enseignements pour les rééquilibrer. On pourrait également introduire des enseignements de culture générale et de contexte afin de développer des compétences d'adaptation et d'évolution professionnelle.

Il conviendrait enfin d'améliorer sensiblement l'attractivité de la formation auprès des étudiants de L2 par des campagnes d'informations dans les filières de licences générales, voire par la mise en place de projets personnels et professionnels de l'étudiant.